



**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 JANVIER 2013**



Date de convocation : 19 janvier 2013
Date d'affichage : 19 janvier 2013
Nombre de conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 12
Procurations 0

L'an deux mil treize, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Paulette RICHEUX, Maire de Clayes.

Etaient présents :

Mmes RICHEUX, CARESMEL, MÉNARD.
MM. PÉAN, MENEUX, SICOT, RENOUX, BARBÉ, BLOUTIN, JAUNET, LE GARREC, MUSSETA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée: Mme TROISMOULINS

Procurations : néant

Monsieur Yvan JAUNET a été élu secrétaire de séance.

De 20h à 20h25 : Présentation par Monsieur André BLOUTIN (Président PG-CATM Clayes) des « Citoyens de la Paix » et du projet d'acquisition par l'association clayenne d'un nouveau drapeau pour les cérémonies de commémoration.

A partir de 20h25, le Conseil Municipal aborde les points inscrits à l'ordre du jour.
Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012 est adopté à l'unanimité

DEL 081-13-001 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu les articles L123-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 25 mai 2007,

Vu les délibérations n°081-12-83 du 31 août 2012 et n°081-12-50 du 28 septembre 2012 lançant la procédure de modification du PLU,

Le projet de modification porte sur les éléments suivants :

- ◆ La réduction de la zone à urbaniser en lien avec la réduction du périmètre de la ZAC des Petites Haies,
- ◆ L'intégration de la mise à jour des Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique,
- ◆ L'intégration de la nouvelle disposition relative à la surface des planchers,
- ◆ L'intégration de la nouvelle définition de l'emprise au sol,
- ◆ La protection de haies et chemins existants dans le quartier de la Croix Simon et ses abords,
- ◆ Divers ajustements du Règlement écrit,

L'enquête publique relative au projet de modification s'est déroulée du 22 octobre au 24 novembre 2012.

Onze personnes ont rencontré le commissaire-enquêteur lors des permanences et ont porté leur identité au registre, 6 personnes sont venues hors des permanences ;

5 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête dont une accompagnée de 3 feuillets en annexe et une accompagnée d'une copie de la page 4 des Orientations d'Aménagement figurant au dossier d'enquête.

Madame Christianne PRIOUL commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet assorti des 2 observations suivantes :

- ◆ Veiller à la protection maximale dans les périmètres des MNIE répertoriés sur la Commune, comme le souhaite le Bureau du SCoT du Pays de Rennes, par exemple en combinant le choix du zonage et les protections renforcées à différents titres,

- ♦ Corriger l'oubli de report d'une partie de chemin piéton déjà réalisé en pourtour de la ZAC (frange verte).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les observations du commissaire-enquêteur.

Les différentes adaptations du projet ne remettent pas en cause l'économie du projet d'aménagement et de développement durable.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'approuver le PLU modifié tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- ♦ de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, durant un mois et qu'une mention de cet affichage sera insérée dans un journal d'annonces légales ;
- ♦ de préciser que le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public en Mairie de Clayes et à la préfecture de d'Ille-et-Vilaine.
- ♦ de dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées dans les conditions prévues aux articles L123-24 et L123-25 du Code de l'urbanisme.

DEL 081-13-002 : AVIS SUR RÉVISION DU POS EN PLU DE PARTHENAY-DE-BRETAGNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Parthenay-de-Bretagne a arrêté par délibération en date du 18/12/2012, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS° en Plan Local d'Urbanisme (PLU)).

La commune de Clayes est consultée étant commune limitrophe.

Après avoir pris connaissance du dossier de révision du POS en PLU de la commune de Parthenay-de-Bretagne, **à 11 voix pour**, le Conseil Municipal n'émet aucune réserve.

DEL 081-13-003 : AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE ÉLEVAGE PORCIN À PLEUMELEUC

Madame Françoise MÉNARD, Conseillère municipale présente au Conseil Municipal le dossier soumis à enquête publique (du 4 février 2013 au 08 mars 2013) concernant l'agrandissement d'un élevage porcin à Les Noés 35137 PLEMELEUC.

La commune de Clayes étant située dans un rayon de 3 km autour du projet est consultée pour avis.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique concernant l'agrandissement d'un élevage porcin à Les Noés 35137 PLEMELEUC, **par 8 voix** (4 abstentions), le Conseil Municipal décide **d'émettre un avis défavorable** au projet d'agrandissement de l'élevage porcin situé à Les Noés en PLEMELEUC (35137).

DEL 081-13-004 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que chaque commune doit être dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et la protection des populations en cas de sinistres importants (inondation, séisme, submersion marine,...).

Le P.C.S détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens d'accompagnement et de soutien des populations.

Ainsi, la cellule de veille qui a été mise en place en début de mandat et composée de Conseillers Municipaux, a travaillé ces derniers mois à l'élaboration de ce document avec l'aide technique des services de la sécurité civile de la Préfecture et des pompiers. Il est aujourd'hui proposé de valider le P.C.S de la commune de Clayes.

Après délibération, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- ♦ décide d'approuver le plan de sauvegarde de la Commune de CLAYES (joint en annexe de la présente délibération),
- ♦ précise que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie, qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application,
- ♦ autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEL 081-13-005 : VALIDATION DE DEVIS

Madame RICHEUX présente différents devis pour validation :

PEINTURES FENETRES CANTINE :

- ♦ Jean-Michel QUELAVOINE (35590 CLAYES) : 1 434,34 € TTC

PEINTURES FENETRES BIBLIOTHEQUE :

- ♦ Jean-Michel QUELAVOINE (35590 CLAYES) : 767,45 € TTC

INSTALLATION EAU CHAUDE MJC :

- ♦ SARL BLOT (22830 PLOUASNE) : 923,83 € TTC

REFECTION DE L'ACCOTEMENT AU LD « LA BUSARDAIS » :

- ♦ SPTP (22440 PLOUFRAGAN) : 1 073,40 € TTC

TAILLE ET DEBROUSSAILLAGE ESPACES VERTS ETANG :

- ♦ Espace Emploi (35740 PACE) : 1 200,00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- ♦ de valider les 5 devis présentés
- ♦ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

DEL 081-13-006 : VALIDATION DE DEVIS DRAPEAU CITOYENS DE LA PAIX

Madame RICHEUX présente le devis transmis par le président de la section locale des anciens combattants concernant l'achat d'un nouveau drapeau. Le coût total est de 1 230,00€ TTC, devis de la société ALPHA-B (14610 VILLONS-LES-BUISSONS).

Madame le Maire propose une prise en charge de la commune à hauteur de 600€ TTC, le restant étant à la charge de l'association.

Après délibération, le conseil municipal, **à 11 voix pour**, décide :

- ♦ la prise en charge à hauteur de 600€ TTC du devis de la société ALPHA-B pour le nouveau drapeau des citoyens de la paix.
- ♦ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait état de la réunion qui s'est déroulée en Mairie le 22 janvier en présence des services de Rennes Métropole en charge des transports et de Kéolis. A compter du 1^{er} janvier 2014, avec l'entrée de Romillé dans la communauté d'agglomération, une nouvelle ligne (n°81) reliera Romillé à Villejean-Université, avec liaison directe de Clayes à Rennes. 18 rotations seront réalisées par jour. Une études concernant les aménagements des arrêts à Clayes devra être réalisée dans les prochains mois.

Raymond BARBÉ indique qu'un changement d'animatrice pour la MJC interviendra à compter du 9 mars 2013. Le recrutement est en cours.

FIN DE SÉANCE 23h29

NOM - Prénom	SIGNATURE
RICHEUX Paulette	
BARBE Raymond	

BLOUTIN Jacky	
CARESMEL Annie	
JAUNET Yvan	
LE GARREC Ronan	
MENARD Françoise	
MENEUX Loïc	
MUSSETA Jean-Christophe	
PEAN Michel	
RENOUX Thierry	
SICOT Philippe	
TROISMOULINS Cécile	Absente excusé